

# Le ptit journal

Année 11  
Numéro 6  
25 juillet 2016

Photographe : Marie-Hélène Thériault

MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

## La Grande Fête d'été de L'Isle-Verte



19 et 20  
août

C'est LE  
rendez-vous de  
l'été!

Journée intergénérationnelle  
Mini ferme  
Jeux gonflables et euro bungee  
Spectacles  
Et bien plus!

*Programmation complète page 20*

*Prenez note qu'il n'y aura pas de Journal Municipal au mois d'août 2016,  
il sera de retour au début septembre .*

*La Municipalité vous souhaite une belle saison estivale  
et de belles vacances d'été !*



**SÉANCE ORDINAIRE**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

**11 JUILLET 2016**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 JUILLET 2016, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT  
MONSIEUR SIMON LAVOIE  
MADAME GINETTE CARON  
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN  
MONSIEUR FRANÇOIS FILION  
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Par la suite :

Madame Ginette Caron propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2016, les membres du conseil municipal présents l'approuvent à l'unanimité.

### **16.07.3. Rapport de la mairesse**

Madame Ursule Thériault, mairesse, fait état que son rapport d'activités couvrant la période du 14 juin 2016 au 11 juillet 2016 sera disponible au bureau municipal à compter du 12 juillet 2016.

### **16.07.4.1.1. Comptes du mois**

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 11/07/2016	(journal 1339) :	397,93 \$
	(journal 1340) :	1 985,64 \$
	(journal 1341) :	79 201,70 \$
	(journal 1342) :	<u>3 039,59 \$</u>
		<u>84 624,86 \$</u>



Dépenses incompressibles	(journal 1034) :	6 271,51 \$
	(journal 1035) :	----- \$
	(journal 1036) :	6 938,88 \$
	(journal 1037) :	1 468,26 \$
	(journal 1038) :	36 373,46 \$
	(journal 1039) :	<u>12 026,69 \$</u>
		<u>63 078,80 \$</u>

**Total des déboursés du mois :** **147 703,66 \$**

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 14 juin 2016 au 11 juillet 2016, il est proposé par monsieur Simon Lavoie que la liste des comptes déposée soit approuvée.

Messieurs Stéphane Dumont, François Filion et Guillaume Potvin s'opposent au paiement de la facture d'honoraires de madame Kim Cornelissen, s'élevant à 1 494,68 \$, toutefois l'acceptation du paiement de l'ensemble des comptes est acceptée à la majorité des membres du conseil municipal.

**16.07.4.1.2. Proposition de monsieur André Marquis pour l'achat d'une parcelle de terrain en bordure de la rue Drapeau**

Considérant la demande soumise au conseil municipal le 13 juin 2016 faisant état de l'intérêt de monsieur André Marquis de se porter acquéreur d'une parcelle de terrain, propriété de la Municipalité, située en bordure de la rue Drapeau;

Considérant que cette parcelle de terrain, d'une superficie de 423,2 mètres carrés, ne possède pas les dimensions minimales requises pour y permettre l'implantation d'un quelconque projet de construction;

Considérant que monsieur André Marquis possède une propriété attenante à ce terrain pouvant permettre, éventuellement, l'implantation d'un projet de construction (dans l'éventualité que l'ensemble des conditions prévalant aux règlements d'urbanisme soient respectées);

Considérant l'offre soumise par le conseil municipal, par sa résolution 16.06.4.1.9. adoptée le 13 juin 2016, établissant la valeur de vente à 1,00 \$ du pied carré (plus taxes applicables) représentant une contrepartie évaluée à 4 555 \$;

Considérant la contre-proposition soumise par monsieur Marquis à l'effet d'offrir un montant maximal de 2 500 \$ (plus taxes applicables);

Considérant que cette parcelle de terrain, ainsi détachée du terrain de monsieur Marquis, constitue une propriété résiduelle de moindre valeur et d'usage très limité;



En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit acceptée la proposition de monsieur André Marquis tout en maintenant les autres conditions mentionnées à la résolution 16.06.4.1.9. dont la nécessité pour l'acquéreur d'assumer les frais liés à la conclusion d'une telle transaction (frais d'arpentage, description technique, acte notarié et autre, si nécessaire).

Advenant l'acceptation par monsieur Marquis de l'ensemble de ces conditions, madame Ursule Thériault, mairesse et Guy Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les documents légaux requis, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

### **16.07.4.1.3. Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail**

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après appelée la « Mutuelle ») nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que Groupe Conseil Novo SST soit autorisé à signer l'entente relative au regroupement d'employeurs, avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017, et ce, au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte;

Que Groupe Conseil Novo SST soit également autorisé à signer tout renouvellement subséquent de cette entente tant que la présente autorisation n'aura pas été dûment révoquée par la Municipalité;

Que la Municipalité autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

### **16.07.4.1.4. Contribution aux frais d'opération de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte**

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que la Municipalité de L'Isle-Verte accepte de verser la deuxième tranche d'aide financière liée aux opérations courantes de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte. Le montant à être versé s'élève à 4 000 \$ tel qu'établi aux prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'année 2016.



## **16.07.4.2.1. Achat de véhicule de voirie**

Considérant que la Municipalité se doit de procéder au remplacement d'un de ses véhicules de voirie;

Considérant les diverses recherches effectuées afin de s'enquérir d'un nouveau véhicule répondant à des besoins spécifiques dont une bonne capacité de stockage;

Considérant les limites budgétaires à être affectées à cette éventualité d'achat;

Considérant la disponibilité d'un véhicule usagé auprès de l'entreprise Drouin et Frères inc., soit un Chevrolet 2013 « Express Cargo 1500 » offert à un coût de 19 695 \$ (plus taxes);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit autorisée l'acquisition du véhicule, ci-haut mentionné, aux conditions suivantes :

- Prix d'achat 19 695 \$ + taxes,
- Les freins à disque, aux 4 roues, devront être soit tournés ou remplacés tout dépendant de leur état d'usure,
- Le bouton de contrôle pour la climatisation et la ventilation devra être soit réparé ou remplacé,
- La poignée du panneau coulissant latéral est défectueuse et devra soit être réparée ou remplacée,
- Le pare-brise devra être réparé,
- Un rapport complet d'inspection devra être fourni démontrant la conformité, en tous points, du véhicule.

Suite à l'acquisition du véhicule, la Municipalité devra munir le véhicule de pneus neufs adéquats et un traitement antirouille devra y être appliqué.

Le directeur général de la Municipalité, monsieur Guy Bérubé, est autorisé à procéder au transfert de droits d'enregistrement, pour et au nom de la Municipalité de L'Isle-Verte.

Les frais d'acquisition de ce véhicule seront assumés en partie par les sommes recouvrées auprès des assureurs de la Municipalité (MMQ) et l'excédent par le surplus non affecté de la Municipalité.

## **16.07.4.2.2. Matériel de remblai – demande de la propriétaire du Gîte la Grande Ourse**

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte doit disposer du matériel d'excavation qu'elle a cumulé sur ses terrains à l'extrémité ouest du nouveau parc municipal;

Considérant les démarches entreprises par madame Martine Girard, propriétaire de l'immeuble Gîte la Grande Ourse, visant à effectuer des travaux d'immunisation de sa propriété contre les crues printanières récurrentes;

Considérant que le matériel dont dispose la Municipalité pourrait être mis à la disposition de madame Girard advenant que ses travaux se concrétisent;



En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que madame Martine Girard soit informée que la Municipalité de L'Isle-Verte est disposée à lui disponibiliser le matériel de remblai cumulé au parc municipal sous certaines conditions, à savoir :

- qu'elle assume et se charge des travaux ainsi que des coûts liés au transbordement du matériel (chargement, transport, déchargement, nivelage, etc.),
- qu'elle détienne toutes les autorisations requises, auprès des instances concernées, pour effectuer les travaux d'immunsation,
- qu'elle dégage la Municipalité de toute responsabilité pouvant découler de l'utilisation de ce matériel à des fins de remblai.

#### **16.07.4.3.1. Demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme – Tourbière Ouellet et Fils inc.**

Considérant la demande formulée par l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. visant la construction d'une nouvelle usine dans la zone 02-A;

Considérant que le projet de construction nécessite une hauteur de bâtiment excédent les normes autorisées de cette zone, selon la grille de spécifications;

Considérant que, pour palier à cette contrainte, l'entreprise a jugé opportun de présenter une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme;

Considérant que cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme pour une première évaluation des contraintes et impacts possibles liés à cette possible dérogation;

Considérant que le site visé ne présente aucune caractéristique pouvant démontrer que d'autoriser cette dérogation ne devienne contraignant pour le voisinage immédiat de cette entreprise;

Considérant que suite à l'analyse du comité consultatif d'urbanisme, une recommandation favorable est adressée au conseil municipal;

Considérant qu'aucune objection n'a été transmise à la Municipalité, telle que le prévoit la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit accepté la dérogation mineure demandée par l'entreprise Tourbière Ouellet et Fils inc. faisant en sorte de lui permettre d'obtenir un permis de construction pour lequel la hauteur du bâtiment à être construit pourra excéder la hauteur maximale permise de 8 mètres pour être portée à 10,36 mètres.

#### **16.07.4.4.1. Autorisation de travaux au Centre Récréatif Guy D'Amour**

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soient autorisés les travaux suivants au Centre Récréatif Guy D'Amour :



- Remplacement de la fenestration : 9 851,55 \$ (plus taxes),
- Matériel lié aux travaux : 461,28 \$ (plus taxes),
- Tuiles de plafond (environ 150 unités) : 750,00 \$ (plus taxes),  
(coût estimé, entre 4,50 \$ et 5 \$)
- Travaux correctifs à la toiture : 2 260,50 \$ (plus taxes).

Quant à la main-d'oeuvre, celle-ci n'est pas incluse dans les coûts ci-haut mentionnés sauf pour les travaux correctifs à la toiture. La Commission scolaire fournira la main-d'oeuvre nécessaire pour le remplacement de la fenestration et l'installation des nouvelles tuiles de plafond.

Quant au paiement de ces investissements, tel que prévu aux prévisions budgétaires de la Municipalité, le coût sera assumé par le surplus accumulé non affecté.

#### **16.07.4.4.2. Autorisation de travaux au parc municipal « Samuel-Côté »**

Considérant la programmation de travaux soumise par le comité municipal des loisirs et de la vie communautaire devant permettre l'avancement du parc municipal « Samuel-Côté »;

Considérant que pour assurer la réalisation de ces travaux, la Municipalité doit autoriser certaines dépenses, évaluées à environ 30 000 \$, dont :

- Travaux d'éclairage : 8 760 \$ (plus taxes)  
(selon soumission – Les Entreprises Électriques Alain Pelletier)
- Remplissage du stationnement : 3 000 \$
- Excavation du terrain multifonctionnel : 2 000 \$
- Remplissage du terrain : 9 000 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit autorisée l'exécution de l'ensemble des travaux, ci-haut mentionnés, et qu'un budget de 30 000 \$ y soit alloué à même l'excédent de fonctionnements non affectés de la Municipalité.

#### **16.07.4.5.1. Suivi à la proposition de règlement liée aux ententes intermunicipales en matière de gestion et de prévention en sécurité incendie**

Considérant la résolution adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de L'Isle-Verte, le 30 mai 2016 (16.05Sp.3.), par laquelle était adressée une proposition de règlement final à la MRC de Rivière-du-Loup ainsi qu'aux municipalités partenaires, au montant de 23 048,93 \$;

Considérant que la MRC de Rivière-du-Loup, en date du 30 juin 2016, fait état à la Municipalité du rejet de cette proposition, prétextant l'écart financier trop important qu'elle représente;

Considérant que suite au défaut d'accord de la part de la MRC et des municipalités partenaires, la Municipalité entend poursuivre ses démarches pour en venir à un règlement, et ce, en se prévalant des articles 622 et suivants du code municipal;



En conséquence, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de désigner un conciliateur permettant de dénouer cette impasse et d'en venir, s'il le faut, à l'imposition d'une sentence arbitrale mettant un terme à ce dossier.

**16.07.4.5.2. Dépôt de documents d'information en matière d'incendie – données fournies par le service de sécurité incendie de la Ville de Rivière-du-Loup**

Sont déposées au conseil municipal quelques données statistiques liées aux interventions incendie réalisées depuis janvier 2016 jusqu'au 31 mai 2016 ainsi qu'à l'avancement des visites de prévention incendie complétées depuis décembre 2015 jusqu'au 31 mai 2016.

**16.07.6.2. Adhésion à la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île verte**

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son adhésion à la Corporation des propriétaires de l'île pour la conservation de l'île verte (CPICIV). Le coût annuel exigé est de 20 \$.

**16.07.6.3. Appui à la Ville d'Amqui contre les compressions budgétaires en soins de santé**

Attendu que la Ville d'Amqui demande au Premier ministre Philippe Couillard ainsi qu'à son ministre de la Santé, monsieur Gaëtan Barette, d'annuler immédiatement les récentes mesures de compressions annoncées au centre hospitalier d'Amqui par le CISSS-BSL, et de mettre fin à ce plan de compressions pour les années à venir;

Attendu que la Ville d'Amqui lui demande d'ouvrir à la participation citoyenne la gestion du centre hospitalier d'Amqui en préconisant l'approche dite de la démocratie directe pour tout exercice de réflexion sur les améliorations possibles qui pourraient être souhaitables et réalisables de concrétiser au centre hospitalier d'Amqui;

Attendu que la Ville d'Amqui réclame de la part du Premier ministre Philippe Couillard, le respect du principe de précaution et de l'acceptabilité sociale, dans toutes autres démarches à venir concernant la gestion et la livraison de services en soins de santé au centre hospitalier d'Amqui;

Attendu que la Ville d'Amqui ose soumettre une audacieuse demande au ministre de la Santé du Québec de céder à la population Matapédienne le centre hospitalier d'Amqui pour la somme de 1,00 \$ afin de mettre aussitôt de l'avant un projet de coopérative solidaire de Santé et de confier à cette nouvelle organisation citoyenne d'économie sociale, les mêmes ressources financières publiques telle qu'actuellement consenties pour l'administration de cet établissement et des autres services affiliés dans la MRC de La Matapédia;

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;



Attendu que ce conseil est d'avis que le plan de compressions budgétaires que le gouvernement veut mettre en œuvre dans le système de santé ne peut se traduire en de meilleurs services de soins de santé pour la population;

Attendu que ce conseil est d'avis que la Ville d'Amqui fait preuve d'initiative, d'audace, d'originalité et de vision dans sa démarche de réclamer plus de pouvoir aux citoyens dans la gestion des soins de santé de proximité que sont, entre autres, les centres hospitaliers régionaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur François Filion et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la Municipalité de L'Isle-Verte appui la démarche de la Ville d'Amqui, que soit transmise cette résolution d'appui au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre de la Santé, monsieur Gaétan Barette, à madame Isabelle Malot, PDG du CISSS-BSL, à monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata, à monsieur Michel Lagacé, préfet de la MRC de Rivière-du-Loup, à monsieur Gaétan Ruest, maire d'Amqui ainsi qu'à tous les maires/mairesse de la MRC de Rivière-du-Loup, les encourageant à poser le même geste.

#### **16.07.6.4. Célébration eucharistique à la grotte de la rue Notre-Dame – collaboration municipale**

Attendu que depuis plusieurs années le conseil 10096 des Chevaliers de Colomb, regroupant les municipalités de L'Isle-Verte, Saint-Éloi et Saint-Paul-de-la-Croix, tient une célébration eucharistique à la grotte de la rue Notre-Dame à L'Isle-Verte;

Attendu que cette activité nécessite l'implication bénévole de citoyens et citoyennes afin d'assurer son bon déroulement;

Attendu que la sécurité des participants est une priorité qu'on ne doit pas négliger et, pour se faire, l'implication de la Municipalité est nécessaire ne serait-ce que par le prêt de panneaux de signalisation indiquant adéquatement la déviation temporaire de cette section de la rue Notre-Dame, dirigeant les automobilistes vers la rue Béland;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit réitérée la collaboration de la Municipalité de L'Isle-Verte afin d'assurer la sécurité des participants à cette activité annuelle.

#### **16.07.7.1. Demande d'aide financière – dossier de mise aux normes de notre alimentation en eau potable**

Considérant que la Municipalité prévoit relocaliser ses installations en approvisionnement d'eau potable à partir d'un nouveau puits investigué en 2009 et démontrant de bonnes perspectives d'utilisation;

Considérant que la Municipalité rencontre certaines problématiques liées à la qualité de son alimentation actuelle en eau potable (concentration plus élevée que la norme en matière de nitrites-nitrates);



Considérant que les objectifs poursuivis par la Municipalité sont d'être en mesure d'alimenter son réseau d'aqueduc municipal au cours des années 2017-2018 à partir du nouveau puits identifié;

Considérant qu'une promesse d'aide financière avait été annoncée en 2013, mais limitait l'aide financière à 50 % des coûts dits admissibles, laissant à la Municipalité au-delà de 2 000 000 \$ de dollars à assumer;

Considérant qu'un nouveau programme d'aide impliquant le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada serait beaucoup plus avantageux pour permettre la concrétisation de ce projet;

Considérant que pour s'engager dans le dépôt d'une nouvelle demande d'aide financière il faut s'assurer que les coûts du projet soient révisés;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal qu'un appel d'offres soit lancé, sur invitation, afin d'obtenir une proposition de services permettant de mettre à niveau l'évaluation des coûts de ce projet.

## **16.07.9. Levée de la séance**

À 21 h 20, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la séance soit levée.

*(sous réserve d'approbation du conseil municipal)*

## **Prochaine séance publique :**

Notez que la séance publique du conseil municipal **se tiendra le 8 août 2016, à 20 heures, à la caserne incendie.**

## **DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX**

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

### **Dates de tombée pour les 2 prochains mois :**

**AOÛT : AUCUNE PARUTION**

**SEPTEMBRE : 16 SEPTEMBRE**

**Par courriel : [katiatalbot@lisle-verte.ca](mailto:katiatalbot@lisle-verte.ca)**



***N.B.*** *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*



## AVIS IMPORTANT

Suite à la réforme cadastrale, les numéros de matricule de votre compte de taxes sont changés.

Si vos factures sont déjà intégrées à AccèsD, vous devez modifier les numéros de référence (numéro matricule de 18 chiffres) de vos factures avant d'effectuer un paiement.

Vous éviterez ainsi toute erreur ou retard de paiement.

Assurez-vous d'avoir en main vos factures lorsque vous vous connectez à AccèsD.

## URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme est en période de recrutement pour combler des postes vacants au sein de son comité.

Tout citoyen intéressé à prendre part à ce comité est invité à soumettre sa candidature par écrit et adresser le tout au bureau municipal.

Tout comme le prévoit la réglementation municipale, suite à ces candidatures il appartiendra au conseil municipal d'entériner par résolution les nouveaux membres.

## PERMIS

**Vous faites des rénovations, vous voulez construire ou agrandir un bâtiment, installer une piscine ou une clôture, etc.?**

Avant d'effectuer quelques travaux que ce soient, veuillez vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiments en appelant au 418-898-2812, poste 300.

## HORAIRE DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Afin d'exécuter des travaux intérieurs et extérieurs, vous devez prendre rendez-vous avec l'inspecteur en bâtiment afin d'obtenir un permis.

**Voici l'horaire de monsieur Bruno Beaulieu :**

- Les mardis de 9 h à midi;
- Les jeudis de 13 h 30 à 17 h.

**Vacances annuelles durant la période estivale :**

- Du lundi 29 août au 2 septembre inclusivement.





## RECYCLAGE DE PEINTURE ET HUILES USÉES

Nous vous rappelons que vous pouvez vous départir de façon sécuritaire et écologique de vos restes de peinture et d'huiles en les déposant dans un bac prévu à cette fin au garage municipal.

**Par contre, certaines règles doivent être respectées :**

### Produits acceptés :

Contenants de 100 ml et plus (vendus chez les détaillants)

Contenants de 170 litres et moins (vendus chez les grossistes)

### Principales catégories de peinture :

- Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail)
- Peinture à métal et antirouille
- Peinture aluminium
- Peinture à mélamine
- Teinture intérieure et extérieure
- Protecteur à bois et à maçonnerie
- Protecteur à asphalte (à l'eau/latex seulement)
- Vernis
- Peinture à piscine
- Peinture en aérosol (incluant la peinture pour automobile en aérosol)
- Contenants vides



**N. B. Tous les produits rapportés doivent l'être dans leurs contenants d'origine.**

### Produits refusés :

- Peinture conçue pour usage artistique
- Apprêt et peinture pour usage industriel :
  - \* utilisés dans des processus de fabrication ou dans des usines,
  - \* à séchage rapide et à 1 ou 2 composants, utilisés à l'intérieur d'un processus de fabrication, dans des usines, ou pour peindre des véhicules, en usine ou dans des ateliers de peinture (garages, carrossiers, concessionnaires de véhicules, etc.) contenant des pesticides
  - \* antisalissure
- Solvant, diluant et décapant
- Peinture contenant des pesticides
- Peinture antisalissure
- Adhésif et colle
- Peinture à signalisation routière
- Stucco
- Produit et scellant à base de goudron
- Produit nettoyant (ex. : à patio)
- Peinture à séchage rapide
- Contenant non-identifié ou sans étiquette
- Peinture dans des contenants en verre



## VENTE DE GARAGE

### *Vente de biens d'utilité domestique*

La vente de biens d'utilité domestique (vente de garage) est autorisée dans toutes les zones, du 15 au 25 août de chaque année, ainsi que lors de la fermeture d'une résidence, pour un maximum de 10 jours et pourvu qu'elle satisfasse aux conditions suivantes :

- 1- Se situer sur le même terrain que l'usage principal;
- 2- Le terrain où se déroule la vente et les produits mis en vente doivent appartenir au même propriétaire;
- 3- Les produits peuvent être localisés dans les cours avant, latérales ou arrière sous réserve de ne pas empiéter sur une bande de sol de 3 mètres, calculée à partir des lignes de terrain;
- 4- Seuls des comptoirs de vente peuvent être érigés afin d'y exposer les produits. Toutefois, lesdits comptoirs peuvent être protégés des intempéries par des auvents de toile ou autres matériaux similaires supportés par des poteaux.

## PÉRIODE D'ARROSAGE

La belle saison est enfin arrivée!!

La pelouse verdit et les fleurs s'épanouissent. Vous voudrez sans doute conserver votre verdure aussi belle tout l'été?! N'oubliez cependant pas que l'utilisation de l'eau potable est réglementée.

Voici les règles à suivre :

Il est permis d'arroser pelouses, jardins, fleurs, arbres et autres végétaux, durant la période du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année aux conditions suivantes :

Seulement entre 19 h et 22 h, les jours suivants :

Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre pair :  
les mardis, jeudis et samedis.

Pour les occupants d'habitations dont le numéro civique est un nombre impair :  
les mercredi, vendredis et dimanches.



Seules peuvent déroger à cette réglementation, les personnes ayant obtenu une autorisation spéciale (permis) délivrée par la Municipalité.

**Nous rappelons que quiconque ne se soumet pas à cette réglementation commet une infraction et est passible d'amende minimale de 100,00 \$.**



**OFFRE D'EMPLOI** *Mettez en valeur vos aptitudes en relevant de nouveaux défis!*

## **POMPIERS | POMPIÈRES À TEMPS PARTIEL** **Caserne de L'Isle-Verte (postes syndiqués à temps partiel)**

Sous l'autorité des capitaines du Service de la sécurité incendie, la personne titulaire de l'un de ces postes a pour principaux mandats la lutte contre l'incendie, l'intervention lors de diverses situations d'urgence, le travail en caserne, le sauvetage de sinistrés, les appels de premiers répondants, certaines activités d'entretien d'équipements, les activités en prévention des incendies de même que les activités de formations prescrites par la direction du service.

### **Exigences**

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Demeurer dans un rayon de 10 kilomètres de la caserne de L'Isle-Verte;
- Détenir et maintenir en vigueur un permis de classe 4-A ou être apte à l'obtenir;
- Être en excellente condition physique;
- Suivre la formation de pompier selon la réglementation.

**Note :** Le fait de pouvoir s'absenter de son travail lors d'un appel d'urgence est un critère important qui sera considéré lors de l'embauche.

### **Profil recherché**

- Aimer le travail d'équipe;
- Avoir la disponibilité et vouloir s'investir dans un processus de formation rémunérée;
- Aimer travailler sous pression;
- Être disponible selon les horaires variables;
- Faire preuve de tact, de discrétion et d'autonomie;
- Savoir respecter les niveaux hiérarchiques.

### **Rémunération et conditions de travail**

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant le Syndicat des pompiers de la Ville de Rivière-du-Loup (CSN) et la Ville de Rivière-du-Loup.

### **Dossier de candidature**

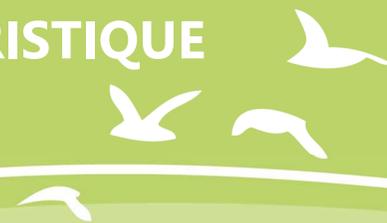
Votre dossier de candidature devra comprendre, outre votre curriculum vitae, une lettre mettant en évidence vos motivations pour l'exercice de cette fonction. Le processus de sélection peut inclure, en plus des tests et entrevues, une évaluation psychométrique, un test physique, de même qu'une évaluation médicale.

Vous avez le goût des défis et de vous surpasser? Vous êtes doté d'un sens des responsabilités hors de l'ordinaire et d'une grande autonomie? Vous avez une grande volonté de travailler en équipe? Si vous répondez affirmativement à ces questions, faites parvenir votre curriculum vitae en y indiquant le titre du poste soit, **Pompier-Caserne de L'Isle-Verte** avant le **vendredi 2 septembre 2016 à 16 h**, à l'attention de :

#### **Madame Geneviève Gendron, secrétaire de direction**

Service des ressources humaines, Ville de Rivière-du-Loup  
65, rue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 37, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Y7  
Télécopieur : 418 862-2817 Courriel : [genevieve.gendron@ville.riviere-du-loup.qc.ca](mailto:genevieve.gendron@ville.riviere-du-loup.qc.ca)

La Ville de Rivière-du-Loup applique un programme d'accès égalitaire en emploi et invite les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, et les autochtones à présenter leur candidature. L'utilisation du masculin ne sert qu'à alléger le texte. Seules les personnes retenues en entrevue seront contactées.



## LA MOUSSE DE MER - SAVONNERIE ARTISANALE

66, rue Saint-Jean-Baptiste, L'Isle-Verte, G0L 1K0

Née à Drummondville, et après avoir résidé dans plusieurs lieux du Québec, Marie-Claude Larocque a choisi L'Isle-Verte parce qu'elle est amoureuse du fleuve et de la nature. Mère de deux fillettes de 1 et 3 ans, d'abord formée comme mécanicienne de bâtiment, elle a œuvré dans le domaine de la construction. En 2011, la vie lui présente l'opportunité d'un autre choix de carrière. Elle décide alors de créer son entreprise de savonnerie artisanale. Cette passion bien présente chez elle lui vient de sa grand-mère qui lui a appris l'art de la savonnerie alors qu'elle avait 15 ans.

Ouverte depuis le 23 juin 2012, **La Mousse de Mer** vaut le détour! Fabriqués à partir d'éléments naturels et/ou biologiques, sans huile de palme, les savons et les nombreux produits pour le corps que propose Marie-Claude sauront vous surprendre et vous charmer! Lait de chèvre local, miel et cire d'abeille de Saint-Paul-de-la-Croix, fleurs et herbes de son jardin et algues du bord du fleuve, Marie-Claude s'inspire de l'environnement qui l'entoure et des produits que la nature et la région mettent à sa disposition.

Du baume à lèvres à la barre à massage, en passant par les huiles et sels de bain ou encore les savons en forme de cupcake, **La Mousse de Mer** offre une grande gamme de produits naturels et soins corporels faits maison. Notons au passage les chandelles de soya, les parfums et shampoings solides, les produits pour bébé et pour homme. On y trouve également de l'artisanat local avec la vente de bijoux, tissages et tricots, vitrail, vaisselle, etc.

Marie-Claude souhaite ardemment pouvoir vivre de sa passion. Elle espère que le passage de la nouvelle autoroute ne nuira pas au tourisme, et elle souhaite donc qu'il y ait des actions concrètes pour faire connaître notre beau village et ses attraits.

**L'ouverture de la boutique** se fait de mai à septembre, du lundi au samedi de 10 h à 17 h, et le dimanche de 12 h à 16 h, et également en décembre!

Sur rendez-vous en dehors de cet horaire, contactez-la au 418-898-3313.



**Achats sur Internet** : [www.lamoussedemer.com](http://www.lamoussedemer.com)

**La Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte souhaite prospérité et réussite à La Mousse de Mer!**



## LA BD LITTÉRAIRE, VOUS CONNAISSEZ?

La *Fondation du Patrimoine de L'Isle-Verte* vous convie à la causerie/conférence *Les Œuvres classiques de la littérature en BD* de Claude Rodrigue, le jeudi 18 août, à 19 h 30, à la *Cour de circuit* de L'Isle-Verte.

Vous aimez lire et découvrir des auteurs ?  
La Bande dessinée littéraire, vous connaissez?

La BD littéraire, c'est probablement ce que vous avez imaginé d'impossible à réaliser en dessin.  
La BD littéraire, c'est une agréable surprise narrative, sociale, historique et graphique.

La BD littéraire, c'est l'âme et les émotions des écrivains, des gens de théâtre, des poètes transposées en centaines de dessins.

La BD littéraire, c'est *Ulysse* d'Homère. - Qui l'eût cru!

La BD littéraire, ce sont les poèmes d'Hugo. - Est-ce possible?

La BD littéraire, c'est la *Mercièrè assassinée* d'Anne Hébert. - Non!

La BD littéraire, c'est *À la recherche du temps perdu* de Proust. - Impossible!

La BD littéraire, c'est *Qumran* d'Éliette Abécassis. - Pas cette brique de 500 pages!

Il vous faut alors assister à la causerie/conférence de Claude Rodrigue, professeur retraité de littérature du Cégep de Baie-Comeau, sur la BD littéraire.

Claude Rodrigue illustre avec un diaporama la causerie/conférence *Les Œuvres classiques de la littérature en BD*. Vous pourrez aussi consulter quelques livres de référence et certains albums.

Venez découvrir la BD littéraire, celle qui allie le graphisme d'un dessinateur et l'œuvre littéraire d'un écrivain.

Contribution volontaire suggérée : 10 \$.

Claude Rodrigue, conférencier

Baie-Comeau, 418-589-7170

[crodrigu@globetrotter.qc.ca](mailto:crodrigu@globetrotter.qc.ca)

<https://clauderodriguelitterature.wordpress.com>

## KIOSQUE D'INFORMATION TOURISTIQUE DE L'ISLE-VERTE

Le kiosque sera ouvert tous les jours jusqu'au 5 septembre 2016.

De 10 h à 17 h du lundi au jeudi.

De 8 h à 19 h du vendredi au dimanche.



Pour joindre les préposés : En saison : 418-898-2812, poste 310

Hors saison : 418-898-2812



## MOBILISATION L'ISLE-VERTE

La Municipalité tient à souligner le travail du comité de bénévoles Mobilisation L'Isle-Verte pour leur grande implication dans l'aménagement du parc de l'Église. De Telles actions font rayonner et embellissent notre milieu de vie!



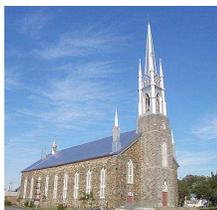
## LES HEURES D'OUVERTURE ET VISITE POUR LA COUR DE CIRCUIT, L'ÉGLISE, LA MAISON GIRARD ET LA MAISON LOUIS-BERTRAND

La **Cour de circuit** : jusqu'au 6 septembre, à tous les jours, de 10 h à 17 h. Téléphone : 581-648-8412.

Visite de l'**Église** : du vendredi au dimanche, de 13 h à 16 h.

**Maison Louis-Bertrand** : jusqu'au 21 août, du vendredi au dimanche, de 10 h à 17 h.  
Téléphone : 418-723-1986, poste 1470.

**Maison Girard** : jusqu'à la mi-août, à tous les jours, de 9 h à 17 h. Horaire variable de la mi-août à la mi-octobre. Téléphone : 418 898-2757.





## DU NOUVEAU POUR LE COFFRE À BOUGER!

Dès le 1<sup>er</sup> août, le coffre à bouger sera installé à l'extérieur en tout temps, près du centre récréatif. Qu'est-ce que ça signifie? Eh bien vous aurez accès à du matériel sportif GRATUITEMENT, à n'importe quel moment.

Pour profiter du plein air et maximiser votre plaisir en famille ou entre amis, venez chercher des ballons, cônes, bâtons, raquettes, etc. De plus, du NOUVEAU MATÉRIEL SERA DISPONIBLE CHAQUE MOIS dans le coffre. Jetez-y un coup d'œil régulièrement pour ne rien manquer!

À noter que tout bris d'usure ou non du matériel doit être rapporté à la coordonnatrice des loisirs. Nous comptons sur vous pour en faire bon usage!

Ceci est une initiative du Comité Saines Habitudes de vie de la MRC de Rivière-du-Loup ainsi que du comité municipal des loisirs.

Information :

418-898-2812, poste 306

Bon été à tous!



## LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE EST SUR FACEBOOK!

Le saviez-vous? Depuis plusieurs mois, la Municipalité gère une page Facebook. *Aimez-nous* pour être au courant des dernières nouvelles sur les travaux dans votre municipalité, des événements et des différents avis!



MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE

# LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



## COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser tous les événements prévus au calendrier, la participation de partenaires est nécessaire. À ce titre, nous souhaitons remercier les entreprises et comités qui y collaborent annuellement!

Merci à nos commanditaires!

### CUIVRE



LES SERVICES NOTARIAUX  
BOUCHARD & BELZILE

Magasin L. J. Pettigrew

### BRONZE



Tourbière  
Réal Michaud et Fils



### ARGENT



Chevaliers de Colomb  
Conseil Seigneur Côté



### OR



### DIAMANT



### PLATINE



## La Grande Fête d'été de L'Isle-Verte

*Sous le chapiteau, sur le terrain de baseball (136, Saint-Jean-Baptiste)*

### Vendredi 19 août

**6 à 8** 4-4-4 avec Pat BBQ

**20 h** Spectacle en soirée avec **Marc Thériault**

*Accès au spectacle au coût de 2 \$, gratuit à l'achat du billet du souper Pat BBQ.*



19 et 20 août

soyez-y!

### Samedi 20 août

*Journée intergénérationnelle!*

**12 h 30** Après-midi folklorique avec les **Amis de Jacques**

**12 h à 14 h** Dîner hot-dog et blé d'inde

**12 h à 17 h** Jeux gonflables et Euro bungee

Mini ferme avec **Animoo**

**17 h 30** Souper poulet méchoui

**19 h** Spectacle avec **Rockin' Blues**

**21 h 30** Spectacle avec le groupe international **Supersonic!**

*Accès au spectacle au coût de 5 \$, gratuit à l'achat du billet du souper méchoui.*

### Rockin' Blues



Billets en vente dès maintenant auprès du comité organisateur et au bureau municipal.

Information : 418-898-2812, poste 306

**Bienvenue à tous!**

#### Souper 4-4-4

19 août

**15 \$**

*4 ailes, 4 côtes et 4 bières  
de microbrasserie en  
dégustation*

#### Souper poulet méchoui

20 août

12 ans et plus : **25 \$**

11 ans et moins : **10 \$**



## LAVE-AUTO DU TERRAIN DE JEUX

Quand : Le jeudi 28 juillet,  
remis au 2 août en cas de pluie.

Heure : 13 h 15 à 16 h

Où : Dans la cour d'école

Combien : Contribution volontaire



L'argent amassé servira à payer notre sortie de fin  
d'été à la Grosse-Île.

Venez nous voir avec votre voiture, moto ou vélo!

**MERCI DE NOUS ENCOURAGER!**



## LE CLUB DES 50 ANS ET +

Notre soirée de danse du Club des 50 ans+ de L'Isle-Verte se tiendra :

Quand : **Dimanche 28 août 2016, à 20 h**

Où : Pavillon de L'Amitié

Musique : Michel Gagnon

Pour information : Robert Ouellet, président, 418-898-5439



## PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet (Président Club des 50 ans et plus) au 418-898-5439.

## Traverse le pont entre deux métiers

Électricien?

DEVIENS

Électromécanicien

En 1 an!

Multiplie tes chances  
de pratiquer un métier électrisant!

OFFRE SPÉCIALE  
d'une durée limitée

**DEP**  
ELECTROMÉCANIQUE  
DE SYSTÈMES AUTOMATISÉS

Formation d'une durée  
d'une (1) année,  
plutôt que deux (2).  
Offre réservée aux détenteurs  
d'un DEP en électricité.

DÉBUT DES COURS  
Fin août 2016

INFORMATION  
418-862-8204

LA PASSION  
DU MÉTIER



*En route vers le succès...*



FORMATION EN

**TRANSPORT  
PAR CAMION**

À  
**RIVIÈRE-DU-LOUP**

DÈS LE  
**4 OCTOBRE 2016**

**SÉANCE D'INFORMATION  
MARDI 16 AOÛT 2016 À 19H**

**au Centre de formation professionnelle  
Pavillon-de-l'Avenir**

65, rue Sainte-Anne, Rivière-du-Loup (entrée des visiteurs)

Pour vous inscrire : **418 862-8204, poste 2113**

ou **formation@cskamloup.qc.ca**

- Formation à temps plein d'une durée totale de 4 mois, financée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP).
- Soutien financier possible du MEES (prêts et bourses).

Pour information : [cftc.qc.ca](http://cftc.qc.ca)

*Une carrière qui vous mènera loin*

**Formation  
GRATUITE**



**CENTRE DE FORMATION  
EN TRANSPORT  
DE CHARLESBOURG**  
Commission scolaire des  
PREMIÈRES-SEIGNEURIES



**CFP PA**  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE  
PAVILLON-DE-L'AVENIR



## OSONS L'OSIER

### Stages de vannerie à L'Isle-Verte

Les 10 et 11 septembre 2016  
au gymnase de l'école Moisson D'art

**La vannerie est un art séculaire qui consiste à la fabrication d'objet avec des fibres végétales.**

Trois stages seront disponibles:

1. M. **Norbert Faure**, maître d'apprentissage en vannerie, M.O.F (meilleur ouvrier de France) en 1994 de la coopérative française de vannerie de Vilaines-les-Rochers, enseignera l'art de tresser un **panier rond** en osier blanc et brut.

2. Mme **Clodet Beuparlant**, unique artiste vannière du Québec oeuvrant dans la région de Lanaudière, enseignera la réalisation d'un **panier rustique** en osier vert.

3. Mme **Carole Gagnon**, artiste de Cacouna enseignera le tissage d'un **fond de tabouret** avec une fibre végétale du type foin de mer.



Considérant le nombre de **places limitées** nous vous invitons à manifester votre intérêt le plus tôt possible.  
418-868-7455, par courriel au [info@onsoslosier.com](mailto:info@onsoslosier.com) ou sur notre page [facebook.com/onsoslosier](https://www.facebook.com/onsoslosier)



COMITÉ PROCHES AIDANTS  
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP



## « SOUTIAIDANT »

### GROUPES DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE POUR LES PROCHES AIDANTS DES AÎNÉS



Vous êtes impliqué auprès d'une personne proche de vous? Vous lui apporter de l'aide dans différents aspects de sa vie, tels que faire ses courses, lui prodiguer des soins d'hygiène, l'accompagner à divers rendez-vous, l'aider à entretenir son chez soi et à cuisiner ses repas? Si oui, vous êtes fort probablement proche aidant. Ce rôle de proche aidant entraîne des changements importants dans la routine quotidienne. Il apporte son lot de questionnements et de nouveaux apprentissages. C'est un rôle qui peut être parfois facile, parfois difficile à jouer, mais combien enrichissant. Toutefois, vous n'avez pas à le vivre seul. Des ressources sont présentes, près de vous, pour vous accompagner et vous soutenir dans ce nouveau parcours.

Le Centre d'action bénévole des Seigneuries, en partenariat avec L'Appui Bas-Saint-Laurent pour les proches aidants d'âinés et le Comité Proches Aidants de la MRC de Rivière-du-Loup, offre des groupes de soutien et d'entraide pour les proches aidants des âinés. Ceux-ci ont pour but de briser l'isolement des aidants, de leur permettre d'être informés et formés sur des sujets qui les touchent ainsi que de s'offrir des moments de répit et de loisir. Ces rencontres auront lieu deux fois par mois à Rivière-du-Loup et une fois par mois dans une municipalité rurale (lieu à confirmer). Afin de favoriser la participation aux activités, un service de présence-surveillance sera offert gratuitement. Les aidants ont également accès à du soutien individuel au besoin et à un calendrier d'activité d'information et de formation.

Renseignements : Centre d'action bénévole des Seigneuries  
418 867-3130, poste 217

## CÉLÉBRATION EUCHARISTIQUE À LA GROTTE DE LA RUE NOTRE-DAME

Les Chevaliers de Colomb du Conseil Seigneur Côté vous invitent à la célébration eucharistique qui aura lieu à la grotte de la rue Notre-Dame, le mardi 26 juillet à 19 h.





## ÉCRAN SOLAIRE

Il n'est pas toujours évident de choisir un écran solaire pour l'été surtout avec les informations qui circulent dans les différents médias. Cet article vous aidera à prendre une décision en discutant des éléments qui devraient vous influencer et fera le point sur les différentes informations qui circulent.

Le premier élément est le facteur de protection solaire ou FPS. Le FPS vous indique la capacité d'une crème à bloquer les rayons UVB. En effet, un FPS 15 bloque 93% des UVB, alors qu'un FPS 30 bloque 97% des UVB et un FPS 50 en bloque 98%. Il est donc recommandé d'utiliser au minimum un FPS 30. Peu importe le FPS choisi, il faut appliquer une quantité suffisante d'écran solaire (environ 30 ml pour tout le corps) 30 minutes avant l'exposition au soleil et répéter aux deux heures et après la baignade ou une transpiration intense.

Ensuite, il faut s'assurer que l'écran solaire offre une protection large spectre. Le FPS nous renseigne sur la capacité à bloquer les UVB, mais cela ne nous dit rien sur les UVA. Ces derniers sont responsables du vieillissement prématuré de la peau et potentialisent les effets des rayons UVB. Comment savoir si votre écran solaire vous protège contre les UVA? La mention "large spectre" sur l'étiquette vous assure une protection contre les UVB et les UVA.

Le dernier élément à vérifier est la liste d'ingrédients. Le dioxyde de titane, l'oxyde de zinc, le tinosorb et le mexoryl sont des valeurs sûres. Ils protègent efficacement contre les UVA et les UVB et sont peu allergènes. En regardant la liste, assurez-vous que l'écran solaire est sans parfum surtout si vous avez la peau sensible, car ils peuvent irriter la peau.

Depuis quelques années, il y a plusieurs articles qui circulent disant que les écrans solaires ne remplissent pas leurs « promesses » en terme de protection solaire et seraient même nuisibles à la santé. Les controverses sont surtout à propos de trois éléments. Tout d'abord, deux ingrédients sont souvent cités dans les articles comme étant « dangereux » pour la santé : l'oxybenzone et le retinyl palmitate. L'oxybenzone serait un perturbateur endocrinien alors que le retinyl palmitate, un dérivé de la vitamine A, serait instable au soleil et augmenterait les risques de dommages pour la peau. Ces informations proviennent d'une étude faite sur des rongeurs avec une forte concentration de ces produits. Pour le moment, Santé Canada n'a pas interdit ces produits puisqu'il n'y a aucune preuve qu'ils sont nocifs chez l'humain aux concentrations utilisées. Si cela vous inquiète, il est possible de choisir un écran solaire sans ces produits en portant attention à la liste des ingrédients actifs. Le deuxième élément concerne les FPS très élevés. Les FPS supérieurs à 50 apportent peu de protection supplémentaire contre les UVB et engendrent un faux sentiment de sécurité. Les gens peuvent donc avoir tendance à sous-utiliser leur écran solaire et sont finalement mal protégés contre les rayons UV. C'est pourquoi certains spécialistes ne les recommandent pas. Finalement, l'utilisation des écrans solaires en spray est controversée. Ils sont moins efficaces, car les gens n'en mettent pas assez et il est possible de s'irriter les voies respiratoires. Santé Canada recommande donc que ces produits soient utilisés dans des endroits bien aérés.

En terminant, l'utilisation d'un écran solaire sera toujours meilleure pour la santé qu'aucune protection solaire. Malgré toutes les informations véhiculées dans les différents médias, gardez toujours en tête que sans écran solaire, le risque de cancer de la peau est lui bien réel.



## VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)  
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

## HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**

Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

### **HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE JUILLET**

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 2 et 23 août.

Dr André Munger (418-862-0333) : Les mercredis 3 et 17 août

## CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

**418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

## PHARMACIE

**Adresse : 136-A, Seigneur-Coté, L'Isle-Verte  
418-898-3111**

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie  
de 9 h à 13 h : Présence de la pharmacienne

**Dès le 6 septembre : de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne**





## Horaire du bureau municipal

**141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812**

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	<b>FERMÉ AU PUBLIC</b>	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	<b>FERMÉ</b>



## Horaire d'été de la bibliothèque municipale

**136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309**

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	<b>FERMÉ</b> pendant l'été



## Horaire de la Friperie du Nordet

**143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308**

JOURS	HEURES
Du mardi au samedi	13 h 30 à 16 h 30

### À VOTRE AGENDA CE MOIS-CI ....

Pour les mois de juillet et août : visite de lieux historiques et patrimoniaux de L'Isle-Verte.	Page 17
Mardi 26 juillet, 19 h	Célébration eucharistique, page 25
Jeudi 28 juillet, 13 h 15	Lave-auto du terrain de jeux, page 21
Jeudi 18 août, 19 h 30	Les œuvres classiques de la littérature en BD, page 16
Vendredi-samedi, 19 et 20 août :	Grande Fête d'été de L'Isle-Verte, page 20
Dimanche 28 août, 20 h	Danse Club des 50 ans et +, page 22
Samedi-dimanche, 10 et 11 septembre	Stage de vannerie, page 24

